

Comment vous aider à atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement ?

Primagaz ne cesse d'innover pour répondre au mieux aux attentes d'une société en évolution et aux nouveaux enjeux qui se posent aux citoyens comme aux élus, tel le Grenelle de l'environnement.

Elus de la montagne, vous êtes les précurseurs de cette nouvelle vision de notre environnement et de la protection de nos ressources naturelles dans la mise en place de vos projets d'aménagement.

Promouvoir l'aménagement de vos territoires avec nos solutions innovantes

Atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement nécessite l'intégration des énergies renouvelables dans les nouveaux projets. Les communes de l'ANEM peuvent s'appuyer sur l'expérience de Primagaz, qui propose déjà 20 % d'énergie renouvelable dans ses projets, avec pour objectif la réalisation de Bâtiments Basse Consommation (BBC).

La solution Primasoleil

Elle permet de coupler l'énergie solaire au gaz propane pour la production d'eau chaude sanitaire. Cette solution technique permet de baisser jusqu'à 70 % la consommation d'énergie, et surtout de garantir votre confort tout au long de l'année.

La solution Primawatt

Le développement du photovoltaïque, avec la solution Primawatt, pour la production d'électricité en mode autonome, offre une plus grande indépendance dans les zones

les plus isolées (gîtes - refuges - restaurants d'altitude).

Imaginez ces sites avec tout le confort pour un meilleur accueil touristique !

La solution Neptéo

Neptéo permet de valoriser les eaux de pluie. La gestion des ressources en eau est devenue un enjeu majeur pour les pouvoirs publics et les particuliers. Avec la récupération d'eau de pluie, Primagaz vous propose un outil supplémentaire pour engager une démarche de développement durable et améliorer votre image.

Les autorités incitent à la récupération d'eau de pluie, le Grenelle de l'environnement a évoqué la possibilité de la rendre obligatoire dans les constructions neuves, et certaines communes se voient imposer la récupération des eaux de pluie dans leur plan local d'urbanisation.



Pourquoi la récupération d'eau de pluie ?

- Vous jouez un rôle précurseur en intégrant la contrainte environnementale en amont de vos projets communaux.
- Vous allégez la facture d'eau de votre concitoyen et lui gardez une certaine autonomie.
- Vous lui fournissez une prestation de confort supplémentaire tout en prenant soin de l'environnement.

Le conseil en énergie au naturel et le diagnostic de performance énergétique

Primagaz accompagne les élus de l'ANEM aussi bien sur les projets de rénovation ou de création de bâtiments à usage d'habitation (locatif ou accession à la propriété) que sur les bâtiments publics (écoles, mairies, églises, centres sportifs...) dans leur démarche d'amélioration de l'efficacité énergétique. Dans la continuité de son « conseil en énergie », Primagaz va au-delà de sa seule énergie, le gaz propane. Nous renforçons notre couplage avec les énergies renouvelables et notre démarche globale pour l'environnement en formant toutes nos équipes à maîtriser l'ensemble des paramètres du bâti (isolation, ventilation, matériaux...) et en proposant un diagnostic énergétique global permettant de montrer, à chaque élu, les enjeux réels d'amélioration des bâtiments.



Les avantages de l'offre Primagaz

- Un seul interlocuteur assure l'intégralité des prestations.
- La facilité de mise en œuvre.
- Un produit modulable, qui s'adapte à tous les besoins et à toutes les typologies de terrain, en particulier avec cette capacité d'aménager un refuge totalement isolé.
- L'accès à un réseau de plus de 6 000 professionnels qualifiés.

Contact : www.primagaz.fr / N° Azur : 0 810 000 223